

Le mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire : qu'est-ce que c'est ?

- un dispositif national qui permet à toutes les structures culturelles, éducatives et sociales de programmer des films documentaires à des publics pluriculturels et de tous âges.
- la possibilité d'organiser en toute liberté, sur le mois de novembre, à l'aide de multiples partenaires et sur tous les thèmes, des séances de cinéma suivies de débats et d'échanges autour d'un sujet choisi.

Ce dispositif est accompagné par l'Association Images en Bibliothèques, coordinateur national qui propose des sélections de films, aide au montage de projets, qui négocie des droits de films, organise des tournées de réalisateurs, acteurs et producteurs.

Grâce à une communication nationale, Images en Bibliothèques favorise les partenariats entre médiathèques, salles de cinéma, associations et fournit les supports promotionnels.

Comment la bibliothèque départementale vous accompagne ?

- Un comité de visionnage, constitué des bibliothécaires du réseau (bénévoles et salariés), la responsable des fonds cinéma, la responsable du service développement des publics et des partenariats, la coordinatrice de l'action culturelle, sélectionne des films issus du catalogue proposé par l'association Image en Bibliothèques
- Un appel à projet est envoyé à tout le réseau des bibliothèques fin mai/début juin. Il présente les films sélectionnés, regroupés en thématiques. Il nous permet de recenser toutes les bibliothèques qui souhaitent participer.
- Un accompagnement au montage de votre projet (conseils, quel film choisir, pour quel public, quel partenaire...).
- Les projections et rencontres avec réalisateur/réalisatrice sont prises en charge financièrement par la BD01 (une par bibliothèque)
- Le prêt de matériel pour la projection (écran, vidéoprojecteur, sonorisation et coussins de sièges)
- La possibilité de bénéficier d'une modération accompagnée par la BD01 lors de la rencontre avec le réalisateur, la réalisatrice à la suite de la projection du film

Quel est votre engagement ?

- Organiser la projection dans de bonnes conditions techniques (son et image confortables) et respecter l'œuvre projetée.
- Accueillir le public dans de bonnes conditions.
- Communiquer sur l'événement en précisant systématiquement le soutien financier du Département et en faisant apparaître le logo du Département et du Mois du film documentaire sur tous les supports de communication (web et papier)

Vous avez dit film documentaire ?

On définit le film documentaire souvent par ce qu'il n'est pas : ce n'est pas un film de fiction. Le film documentaire a généralement un but informatif, le sujet étant une réalité et non une histoire imaginaire ou adaptée.

Ce n'est pas non plus un reportage parce qu'il y a toujours un point de vue dans le film documentaire, un angle d'attaque. C'est le cinéma du réel.

Le site Le Film documentaire tente une définition : « Le film documentaire est une œuvre de création. C'est l'inverse du fleuve d'images sensationnelles et immédiates qui nous entourent. Il tente de mettre en scène un temps, une distance juste à l'autre et au monde pour nous permettre de l'appréhender. »

C'est ce genre que nous vous proposons de découvrir, dans sa très grande diversité et richesse.

Le mois du film documentaire, ce n'est pas pour les petites bibliothèques ?

- Vous n'avez pas de fonds vidéo, vous pouvez quand même programmer des projections de films et bénéficier de l'accompagnement de la BD01.
- Vous n'avez pas de matériel pour la projection, la BD01 vous prête vidéoprojecteur, écran de projection, sonorisation et coussin de siège.
- Vous ne savez pas quel film projeter, pour quel public... contactez-nous.

Contact :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Margaux Bouilloux, responsable du service Développement des publics et des partenariats, Céline Comby, coordinatrice de l'action culturelle ou Catherine Huquet, responsable du fonds vidéo au 04 74 45 22 06.

Sites ressources :

- Le mois du film documentaire : <https://moisduoc.com/>
- Image en bibliothèque : <https://imagesenbibliotheques.fr/>
- Les toiles du doc : http://www.lussasdoc.org/les_toiles_du_doc,178.html

Créé en 2015 au sein de l'association *Ardèche images*, le dispositif régional **Les Toiles du doc** soutient la diffusion de films documentaires accompagnés de leurs auteur.es en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Le film documentaire : http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_accueil

Film-documentaire.fr est le site de référence du film documentaire francophone, au service des professionnels et du public.

- Image de la culture : <https://imagesdelaculture.cnc.fr/>

Images de la culture est un catalogue de films géré par le CNC. Le fonds, qui compte plus de 2000 films, s'adresse à des organismes culturels, sociaux ou éducatifs, comme les bibliothèques publiques, les centres de documentation des établissements scolaires et universitaires, les festivals, les associations, les établissements hospitaliers ou pénitentiaires : tous ceux qui mènent une action culturelle en contact direct avec le public.